

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 07 septembre 2023 -
Annule et remplace la délibération n° 2023.06.29/056

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de présents : 12
Nombre de membres ayant donné procuration : 09
Nombre d'absents non représentés : 09
Quorum : 15

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités administratives à délibérer à distance,
Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 07 septembre 2023 à 14H00 sur convocation du Président et de la Vice-présidente Formation et de la Vie Universitaire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

5 – Formation : Demande de création d'UE Flottantes 2022-2023 (régularisation)

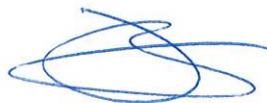
Adopte les demandes de création d'UE Flottantes au titre de l'année 2022-2023 (régularisation)

VOTE : POUR : 21

Collège STEE :

- UE_DN_FEN/AAP2021_SERIN_FLOWHEETING : 48 HeqTD

Pau, le 22/09/2023
Le Président,



Laurent BORDES